

## Grande Aigrette, *Casmerodius albus* (Linné, 1758)

Synonymes : Aigrette blanche, Héron blanc, *Egretta alba*, *Ardea alba*

Classification (Ordre, Famille) : Ciconiiformes, Ardeidés

### Description de l'espèce

La Grande Aigrette est un grand héron tout blanc, de taille semblable au Héron cendré *Ardea cinerea*. Posée, sa silhouette élégante se caractérise par la finesse et la longueur du cou, également par le corps svelte prolongé de longues pattes. L'impression de légèreté se remarque aussi par les grandes ailes blanches aux battements lents. Comme tous les ardeidés, le cou est replié en vol, formant chez cette espèce comme une « carène » étroite et anguleuse.

L'adulte en plumage nuptial possède d'étonnantes scapulaires ornementales allongées, aux barbes fines et flottantes pouvant atteindre 50 cm de longueur. Le bec est noir à racine jaune avec des lores bleus. Les pattes jaunes au niveau du tibia deviennent roses à rougeâtre à la période des parades nuptiales. Le tarse noir présente une raie latérale jaune plus ou moins importante. Les doigts sont noirs en toute saison.

Les jeunes et les adultes non nicheurs ont le bec jaune et les pattes gris vert à noir verdâtre. Les plumes ornementales disparaissent bien avant la mue complète qui se situe entre août et novembre. Le juvénile effectue une mue partielle à la même période [bg24].

Le répertoire vocal apparaît modeste. En période internuptiale, la Grande Aigrette est quasi silencieuse. Seul un cri aigre est parfois émis à l'envol et lors de dérangements ou de rencontres hostiles entre congénères. Les vocalisations sont plus fréquentes dans les colonies de reproduction où on distingue des cris d'appel, de salutation et d'alarme (<http://www.scricciolo.com/eurosongs/canti.htm>, [6]).

Longueur totale du corps : 85 à 104 cm. Envergure : 140 à 170 cm. Poids : 900 à 1 650 g. Taille et poids sensiblement supérieur chez le mâle.

### Difficultés d'identification (similitudes)

Pour l'observateur non initié, la Grande Aigrette peut-être confondue à grande distance avec l'Aigrette garzette *Egretta garzetta*. Cette dernière se différencie pourtant facilement par sa taille nettement plus faible et ses formes moins élancées. En vol, ses battements d'ailes sont nettement plus rapides et les pattes plus courtes, aux doigts jaunes, dépassent moins de la queue. La coloration des doigts toujours jaune de la Garzette, de même que le bec noir en période hivernale (jaune chez la Grande aigrette) exclut toute confusion.

### Répartition géographique

La Grande Aigrette a une distribution cosmopolite. Représentée par quatre sous-espèces dans le monde, elle se reproduit en Amérique, des Etats-Unis à l'Argentine (sous-espèce *egretta*), en Afrique, au sud du Sahara et à Madagascar (*melanorhynchos*), en Inde, dans le sud-est Asiatique et en Australie (*modesta*), en Europe et en Asie, de la Turquie à la Corée (*alba*) [bg15].

L'espèce occupe une grande partie du continent européen, à l'exception des pays scandinaves, des Iles britanniques, de l'Allemagne, de la Suisse, de la République Tchèque, de l'Estonie et de la Lituanie [bg2].

En France, la Grande Aigrette se reproduit en faible nombre en Loire-Atlantique, dans le Gard et dans l'Ain. Son aire de répartition est beaucoup plus étendue l'hiver et en période de migration, comprenant les principales zones humides de l'hexagone : la Dombes, les étangs de la Brenne et de la Sologne, le lac de Grand-Lieu, le lac du Der-Chantecoq et la Camargue [bg42-non publié].

### Biologie

#### Ecologie

La Grande Aigrette fréquente essentiellement les zones humides côtières et intérieures, plus rarement les habitats marins, du moins en France. Les marais doux, les prairies humides, les bords des cours d'eau, des lacs, des étangs et les lagunes constituent les sites d'alimentation préférentiels. Tous les milieux inondés ouverts sont susceptibles d'être occupés.

Infectuée en Europe aux phragmitaies, l'espèce s'installe pour nicher sur les lacs et les étangs à grandes roselières déjà occupés par des colonies d'Ardeidés, notamment de Héron pourpré *Ardea purpurea*. Attirée par la présence du Héron cendré ou d'autres espèces, elle se reproduit également dans des arbres, surtout des saules ou des tamaris, comme c'est le cas pour la majorité des nicheurs installés en France depuis le début des années 1990 [3 ; 4].

### Comportements

Les activités de la Grande Aigrette sont essentiellement diurnes. On l'observe généralement l'automne et l'hiver, solitaire ou en groupes lâches au bord des plans d'eau. Territoriale sur les lieux de pêche, l'espèce respecte une certaine distance entre les congénères, de même qu'avec le Héron cendré, espèce souvent associée.

Autrefois très farouche, l'espèce est devenue beaucoup plus confiante en hiver avec son expansion démographique, allant jusqu'à s'alimenter dans les fossés de bord de route en Camargue. Les rassemblements sur des sites favorables d'alimentation peuvent parfois entraîner quelques conflits sans conséquence. Elle se déplace le plus souvent à découvert en quête de proies, marchant dans l'eau lentement et majestueusement à pas mesurés, entrecoupés de longues séances d'affût. En fin de journée, la sociabilité de l'espèce se manifeste davantage, lorsque les oiseaux se rassemblent en dortoir pouvant compter jusqu'à 200 individus, voire plus.

Migratrice partielle, la Grande Aigrette quitte les sites de nidification dès juillet. Les passages s'accroissent en septembre et culminent en octobre et novembre [bg19]. L'espèce peut couvrir de grandes distances pour rejoindre les quartiers d'hiver, mais un grand nombre d'oiseaux séjourne aussi à proximité ou sur les lieux de reproduction.

Les retours printaniers s'effectuent en février et mars. On note par ailleurs de plus en plus fréquemment des estivants non-nicheurs sur les zones jusque là utilisées en hivernage.

### Reproduction et dynamique de population

La Grande Aigrette niche isolément ou en colonie souvent compacte.

Le nid, situé généralement dans les phragmitaies inondées âgées, est construit sur des roseaux secs, à environ un mètre au-dessus de l'eau. L'édifice est composé de roseaux secs garni de matériaux plus fins. Sa taille atteint 80 à 120 cm de diamètre. Chez les couples arboricoles, les nids peuvent être placés jusqu'à 15 mètres de hauteur [2], mais généralement entre 1,5 et trois mètres de hauteur dans les saules ou d'autres arbustes.

La ponte compte en moyenne quatre œufs (extrêmes deux à six) déposés en avril ou mai, plus rarement jusqu'à fin juin. L'incubation assurée par les deux sexes dure de 25 à 26 jours. Les poussins semi-nidicoles s'aventurent hors du nid dès l'âge de trois semaines et s'envolent trois semaines plus tard.

L'espèce se reproduit probablement dès l'âge de deux ans.

Le succès de reproduction semble peu connu. Les résultats d'un suivi effectué pendant six ans dans une colonie hongroise de 80 couples fournissaient des moyennes annuelles très variables, de 1,1 à 3,0 jeunes à l'envol par couple [WARGA, 1938 in bg7].

### Régime alimentaire

Dans un grand nombre de pays européens, les poissons représentent la principale ressource alimentaire de la Grande Aigrette. Le régime se compose également d'insectes aquatiques et terrestres (imago et larves), d'amphibiens, de crustacés et dans une moindre mesure, de reptiles. Les micromammifères constituent aussi des proies importantes et des jeunes oiseaux peuvent accessoirement compléter le menu.

### Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1150\*- Lagunes côtières (Cor. 21)

3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* (Cor. 22.11x(22.31 & 22.32))

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Cor. 22.12x22.44)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.42))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* et du *Bidention* (Cor. 24.52)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53)

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23)

### Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (arrêté ministériel du 17 avril 1981, modifié le 5 mars 1999) inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II des Conventions de Berne et de Bonn, à l'Annexe III de la Convention de Washington, à l'Annexe A du Règlement CEE/CITES et listée en catégorie A2 de l'AEWA (populations ouest, centre et sud est de l'Europe/ mer noire et méditerranée).

### Présence de l'espèce dans les espaces protégés

La petite population française se reproduit quasi exclusivement dans des espaces protégés (réserve naturelle de Grand-Lieu, réserve départementale en Dombes et réserve de chasse en Camargue). En hiver, les sites plus importants fréquentés par l'espèce correspondent aux principales zones humides du pays dont la majorité est désignée en ZPS : la Dombes, la Brenne, le Lac de Grand-Lieu, le Lac du Der Chantecoq, la Sologne et la Camargue. Sensible aux dérangements, l'espèce se rassemble l'hiver en dortoir, principalement dans des zones protégées où règne une tranquillité absolue.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En raison d'une augmentation significative des effectifs nicheurs et de son aire de répartition à partir du début des années 1990, qui se poursuit encore actuellement, le statut de conservation de la Grande Aigrette est considérée comme favorable en Europe [bg2].

Cette espèce reste pourtant un des Ardéidés les plus rares d'Europe. Elle a failli disparaître du continent au début du XXe siècle, à cause de la mode de la plumasserie et, plus généralement, de la destruction systématique des oiseaux piscivores [bg24 ; bg53]. L'arrêt des persécutions suite à la protection officielle de l'espèce dans la majorité des pays a inversé la tendance démographique. Les bastions originels d'Europe de l'Est ont vu leurs effectifs s'accroître et l'espèce a commencé à coloniser des sites de l'ouest du continent à partir de migrants dans les années 1970. Il s'en est suivi une installation des nicheurs en France depuis les années 1990.

Bien que relativement modeste, la population européenne était estimée à 11 000-24 000 couples à la fin des années 1990 [bg2].

La majorité des pays affiche une démographie positive, sauf la Russie (stable), l'Albanie et la Turquie (en déclin). Les pays abritant les plus fortes populations sont la Russie (3 000 à 10 000 couples), l'Ukraine (4 500-7 500), la Hongrie (1 500-3 000) et la Roumanie (900-1 100 couples).

En France, la Grande Aigrette est jugée vulnérable [bg53] et était considérée comme un oiseau rare, de passage occasionnel jusqu'au début des années 1960. La fréquence des observations a augmenté à la fin des années 1970, avec plusieurs cas d'hivernage régulier, essentiellement dans la moitié est du pays [5 ; bg19 ; bg71]. L'aire d'hivernage s'est étendue plus à l'ouest à partir de 1980, notamment en Brenne et en Sologne, puis a atteint la façade atlantique au début des années 1990. De plus de 200 oiseaux comptés en 1993 [bg53], l'effectif national hivernant atteint environ 3 000 individus en 2006 [bg42-non publié]. Ce nombre se situe certainement en dessous de la réalité, au regard de l'effectif largement sous-estimé de la Brenne qui hébergeait plus de 500 oiseaux au lieu des 240 indiqués [DEBERGE & WILLIAMS, comm. pers.].

Après plusieurs tentatives sans suite au Lac de Grand Lieu et en Camargue à partir de 1991, l'espèce se reproduit avec succès pour la première fois en France sur le premier site en 1994 [4], puis sur le second [PINEAU, comm. pers. in bg53] et en Dombes [1] en 1996. En Brenne, un seul cas de reproduction probable est noté en 1999 [WILLIAMS, comm. pers.]. Les derniers recensements de la population nicheuse font état de 113 couples au lac de Grand Lieu en 2006 et 22 en Camargue en 2004 [GAUTHIER-CLERC, comm. pers.].

## Menaces potentielles

Le drainage, suivi de la mise en culture des zones humides, et la régression ou la disparition des sites favorables de reproduction constituent les principales menaces pouvant affecter la Grande Aigrette. L'exploitation incontrôlée des habitats de reproduction (coupes de bois ou de roseaux) peut affecter l'expansion de l'espèce.

Plus localement, la gestion inadaptée des niveaux d'eau, la démolition, l'eutrophisation excessive ou toute forme de pollution des eaux ainsi que des aménagements routiers pourraient avoir un impact négatif sur la population nicheuse [bg53].

## Propositions de gestion

La protection des sites de reproduction est la première mesure à prendre pour garantir la tranquillité des nicheurs. Quand c'est possible, il convient également de maintenir des niveaux d'eau suffisants, en période de reproduction, dans les phragmites et les saulaies ou autres boisements humides.

Les sites des dortoirs hivernaux et les principales zones de gagnages concentrant un grand nombre d'oiseaux en hiver doivent faire l'objet d'un maintien des habitats en place afin d'y assurer la pérennité des ressources alimentaires. Il faut également y assurer une quiétude indispensable à l'installation des dortoirs dans les secteurs boisés des zones humides.

## Etudes et recherches à développer

Afin de mieux connaître l'évolution des effectifs et de la répartition, un recensement exhaustif annuel des hivernants apparaît indispensable. Il peut être conduit à la mi-janvier, dans le cadre du dénombrement des oiseaux d'eau.

Des études portant sur l'écologie alimentaire de l'espèce, tant en période d'hivernage, que de reproduction pourraient être envisagées. Un des thèmes d'étude à aborder en priorité doit concerner l'impact de l'espèce sur les étangs à pisciculture intensive, avec un volet pédagogique et de communication important. Enfin une étude détaillée sur la biologie de reproduction de la population française semble souhaitable, afin de pallier l'absence de données relatives à la dynamique des populations.

## Bibliographie

1. BENMERGUI, M. (1997).- Premier cas de reproduction de la Grande Aigrette *Egretta alba* en Dombes (Ain). *Ornithos* **4**(4): 185-186.
2. HANCOCK, J. & KUSHLAN, J. (1989).- *Guide des hérons du monde*. Delachaux & Niestlé. S.A, Neuchâtel, Suisse
3. KAYSER, Y., PINEAU, O., HAFNER, H. & WALMSLEY, J. (1994).- La nidification de la Grande Aigrette, *Egretta alba* en Camargue. *Ornithos* **1**(2): 81-82.
4. MARION, L. & MARION, P. (1994).- Premières nidifications réussies de la Grande Aigrette, *Egretta alba* en France, au lac de Grand Lieu. *Alauda* **62**(3): 149-152.
5. SARDIN, J.P. (1984).- *La Grande Aigrette en France. Casmerodius albus*. Union Nationale des Associations Ornithologiques. UNAO, Colmar. 13 p.
6. SCHULTZE, A. (2003).- *Die Vogelstimmen Europas, Nordafrikas und Vorderasiens. 17 Audio-CDs mit Begleitbuch*. Musikverlag Edition Ample, Germering, Allemagne